



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – **Rédacteur** : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Servir le citoyen et agir pour la République

C'est le thème retenu par l'Association des Maires de France pour le 101ème Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France (avant-dernier du mandat !) qui se déroulera du mardi 20 au jeudi 22 novembre, Porte de Versailles à Paris.

Évènement fort de l'année dans notre réseau, conjugué à la tenue simultanée du Salon des Collectivités Locales, ce sera l'occasion de faire le point sur les nombreux sujets qui animent au quotidien les élus locaux.

Les principaux débats (intercommunalité, finances publiques locales...) permettront aux participants d'échanger autour de la décentralisation mais également des services publics de proximité.

L'intervention du Président de la République est attendue pour la séance solennelle de clôture notamment pour ce qui concerne l'état d'avancement des réflexions relatives au statut de l'élu (les travaux des Sénateurs sont encourageants sur ce point).

S'agissant de notre Association départementale, comme chaque année, en partenariat avec nos 3 Sénateurs costarmoricains, nous vous proposons le mardi 20 novembre une visite du Sénat (à 18h) suivie d'un dîner dans les salons du Palais du Luxembourg. Nous comptons sur votre participation et vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de l'AMF 22 pour plus de précisions.

Au plaisir de vous retrouver au Congrès !

Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22

1 – VIE DE L'ASSOCIATION

Réunion d'information « GENDARMERIE » - 12-10-18

Elle s'est déroulée à ISPAIA à Ploufragan et a réuni 80 personnes.

2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

Caisse des Dépôts

Invitation pour le Salon des Maires

Le groupe Caisse des Dépôts
comme vous ne l'avez jamais vu...



Venez découvrir nos offres pour les collectivités, les élus et
les fonctionnaires territoriaux !

Gil Vauquelin

Directeur régional Bretagne

aura le plaisir de vous accueillir sur notre stand

Le 20 novembre 2018 14h-15h



20/21/22 novembre 2018
PARIS / PORTE DE VERSAILLES

stand D 05-09
pavillon 2.1

Au cours de ce temps régional seront notamment abordées les actions de la Banque des Territoires (centralités, rénovation énergétique des bâtiments, eau-assainissement, tourisme...), celles de la filiale Transdev et les services relatifs à la formation professionnelle (CPF, DIF).

Chambre syndicale des Buralistes des Côtes d'Armor

Invitation pour le Salon des Maires

La Chambre syndicale des Buralistes des Côtes d'Armor sera présente au Salon des Collectivités les 20, 21 et 22 novembre à la Porte de Versailles à Paris (stand F66, Pavillon 3).

Elle invite les élus costarmoricains à visiter leur stand et échanger avec elle sur les actualités relatives à leur profession (modernisation du réseau...)

Direction Générale des Finances Publiques

Ouverture d'une nouvelle session du MOOC

à destination des régisseurs du secteur public local

Compte-tenu du succès rencontré par la formation à distance innovante créée par la DGFIP sous forme de MOOC lors des deux premières diffusions (plus de 15.000 inscrits au niveau national depuis son lancement en novembre 2017), la DGFIP et le CNFPT ont décidé d'ouvrir une nouvelle session de formation en ligne aux régisseurs du secteur public local dès le 5 novembre 2018.

Les régisseurs titulaires, suppléants, sous-régisseurs ou les mandataires peuvent s'inscrire à cette troisième session, notamment ceux qui ont récemment pris leurs fonctions de régisseur. Cette formation peut aussi aider des agents expérimentés à conforter et à sécuriser leurs connaissances acquises par la pratique.

L'accès à cette formation titrée « Gestion locale : les clefs de la fonction de régisseur d'avances et de recettes » nécessite simplement une inscription en ligne gratuite sur la plateforme France Université Numérique (www.fun-mooc.fr), puis s'effectue sur tout poste informatique avec connexion internet, au rythme et à l'horaire qui convient le mieux à chaque candidat.

L'objectif principal de ce cours est de donner à tous les régisseurs les bases indispensables à la tenue correcte de leur régie et, surtout, de les prémunir contre les situations de risque. Le suivi du cours supposera une à deux heures environ de travail par semaine, pendant sept semaines. Aucun prérequis n'est nécessaire.

Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable (BRUDED)

Quelle articulation intercommunalité – communes pour des centres-bourgs dynamiques ? le 29 novembre 2018 à Montreuil-sur-Ille (35)

Journée régionale d'échanges

Pour vous inscrire à la journée et consulter le programme de la journée, rendez-vous à l'adresse : <https://www.bruDED.fr/epci-2/>

DDEN – Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale

Vous trouverez en **annexe 1** le dépliant de présentation de la fonction de délégué départemental de l'Éducation Nationale.

CAF – Les Promeneurs du Net

Vous trouverez en **annexes 2 et 3** le compte-rendu du comité de pilotage des promeneurs du net du 12 octobre 2018 et le résumé de la situation des promeneurs dans le département.

UNICEF – Urgence Indonésie

Faire face à la catastrophe – Communiqué de presse du 05-10-18

L'Indonésie a été frappée par un puissant séisme déclenchant un tsunami dévastateur le vendredi 28 septembre dernier. L'Île de Sulawesi fait partie des plus touchées et tout particulièrement la ville de Palu.

Pour accéder au communiqué de presse, rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://www.unicef.fr/article/urgence-indonesie-l-unicef-aide-les-autorites-identifier-les-enfants-separes>

UNICEM Bretagne

Présidence de l'UNICEM Bretagne

L'Assemblée Générale de l'UNICEM Bretagne (Union des industries de carrières et matériaux de construction) réunie le 21 septembre dernier a élu David HENRY à la présidence de l'UNICEM Bretagne.

Il succède à Stéphane DURAND-GUYOMARD.

Agé de 43 ans, David HENRY est co-dirigeant des sociétés :



- HENRY FRÈRES (exploitation d'une carrière de granulats et d'une entreprise de travaux publics à La Chapelle-Saint-Aubert - Ille et Vilaine),
- CARRIÈRE DU GUÉ MORIN (exploitation d'une carrière de granulats à Vieux-Vy-sur-Couesnon - Ille et Vilaine).

L'UNICEM Bretagne rassemble les entreprises qui exercent en Bretagne une activité ressortissante de la filière minérale : granulats de roches massives et de roches meubles terrestres et marines, granit et autres roches ornementales, minéraux industriels, béton prêt à l'emploi, mortiers industriels, amendements calcaires, installations de stockage de déchets inertes...

200 entreprises - 450 unités de production - 3 750 collaborateurs - Chiffre d'affaires annuel : environ 600 millions d'euros - 30 millions de tonnes produites par an

Le "réservoir" en produits de carrières, matériaux et minéraux pour le bâtiment, les travaux publics, le négoce, quelques industries et l'agriculture.

Contact : Christian CORLAY - 02 99 38 76 38 / 06 08 00 76 38

Préfecture des Côtes d'Armor

Appel à projets national PNA 2018/2019

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) lance un nouvel appel à projets national du Programme national pour l'alimentation (PNA) en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le ministère des solidarités et de la santé (MSS) et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

La nouvelle édition de l'appel à projets du PNA est orientée vers l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et l'essaimage de démarches exemplaires.

Sont recherchés en priorité des projets comportant une composante sociale ou environnementale importante.

Le calendrier de l'appel à projets PNA 2018-2019

Ouverture des candidatures : 24 septembre 2018

Clôture des candidatures : 16 novembre 2018

Pré-sélection : 11 janvier 2019

Annnonce publique des résultats : lors du Salon International de l'Agriculture 2019

Les modalités de sélection des dossiers

Les dossiers seront instruits et pré-sélectionnés au niveau régional *via* les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) correspondant au siège de la structure porteuse ou au lieu principal du projet, avec l'appui des Directions régionales de l'ADEME et des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). La sélection finale sera faite au niveau national après avis d'un comité d'experts multidisciplinaire.

Les modalités de transmission des dossiers

Tous les documents à remplir et à envoyer sont disponibles sur le formulaire dématérialisé à l'adresse suivante : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/association-ou-organisation-de/demander-une-aide-une-subsidation/article/programme-national-pour-l>

Contact

*Pour toute information, vous pouvez contacter le Pôle Offre Alimentaire du SRAL à la DRAAF Bretagne
Gaëlle EVAÏN au 02 99 28 20 05*

Jean-Paul LE DANTEC au 02 99 28 21 27

Vous retrouverez l'ensemble des informations à l'adresse suivante :

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projet-national-pour-le>

ADIL 22 : Permanences novembre 2018

Vous trouverez en **annexe 4** la liste des permanences de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de novembre 2018.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

3 – INFORMATIONS NATIONALES

Solidarité communes de l'Aude (11)

Le lundi 15 octobre 2018 restera à jamais une journée noire pour l'ensemble des audois et audoises. Près de 20 ans après, l'histoire se répète et notre Département paie à nouveau un lourd tribut à ces inondations dévastatrices et imprévisibles.

Ne pouvant rester indifférents aux colossaux dégâts matériels subis par quelques 70 communes, l'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable à nos Maires sinistrés.

Ces dons, qui seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein communes audoises, sont à effectuer auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018 » aux coordonnées bancaires suivantes :

Paierie Départementale de l'Aude (Département de l'Aude)

RIB : 30001 00257 C1120000000 74

IBAN : FR30 3000 1002 57C1 1200 0000 074

BIC : BDFEFRPPCCT

N° SIRET : 221.100.019.000.19

Code APE : 751A

Vous pouvez retrouver ces informations sur le site internet www.maires-aude.fr ou sur la page Facebook de l'Association des Maires de l'Aude.

Rendez-vous au 101^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

« **Servir le citoyen et agir pour la République** », tel est le thème de ce 101^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui sera décliné pendant les trois jours de débats, du 20 au 22 novembre 2018.

Plusieurs grandes séquences sur les sujets d'actualité s'adresseront directement aux élus intercommunaux de métropole et d'outre-mer et rythmeront l'ensemble des travaux du Congrès. Une signalétique spécifique permettra de distinguer la dimension intercommunale de certains des sujets.

L'ouverture du Congrès sera d'ailleurs consacrée à l'organisation de l'intercommunalité et ses relations avec les communes membres sous le titre « **l'intercommunalité au service des communes** ». Il sera question de leur fonctionnement, bien évidemment de leur gouvernance, mais aussi de leurs compétences pour élaborer et faire vivre les projets communautaires au plus près des besoins des territoires, des communes et des habitants, après les changements importants ces dernières années. Ce débat se tiendra le mardi 20 novembre de 10h à 12h30 (grand auditorium). **Il sera suivi d'un déjeuner des présidents d'intercommunalité.**

Ces trois jours de débats mettront également en avant les sujets majeurs comme l'avenir de la décentralisation, « **Décentralisation, déclin ou audace ?** » (mercredi 21 novembre - 9h30 / 12h30), l'accès aux services de proximité, « **Inégalités d'accès aux services essentiels de proximité : quels constats, quels leviers ?** » (mercredi 21 novembre - 14h30 / 17h30), ou encore l'évolution des finances locales, « **Finances locales : la libre administration étouffée ?** » (jeudi 22 novembre - 9h30 / 12h30).

Une douzaine de forums et six points infos sont également proposés aux congressistes en salles 500, 300, 150 et Marianne dont notamment :

- Animer une stratégie de développement économique dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale
- Changements climatiques : comment s'y adapter ?
- La place des femmes dans les exécutifs locaux et au cœur des politiques publiques sectorielles
- La gestion patrimoniale de l'eau et de l'assainissement
- Plans locaux d'urbanisme : quelles marges de manœuvre ?

- Le numérique à l'épreuve des territoires : couverture pour tous et inclusion de tous
- Communes nouvelles : 560 créations de communes nouvelles et après ?
- De la petite enfance à l'école : vers plus de continuité éducative ? ...

Quelques temps forts jalonnent cet événement où de nombreuses personnalités sont attendues.

Le 20 novembre se tiendront notamment l'Assemblée générale de l'AMF avec le discours d'ouverture de François Baroin, président, l'inauguration du Salon des maires et des collectivités locales et la réception des maires à l'Hôtel de ville de Paris par Anne Hidalgo, maire de Paris.

Vous pourrez également assister à la présentation, par l'équipe organisatrice, des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ainsi que l'intervention d'Erik Orsenna, écrivain, membre de l'Académie française le 22 novembre après-midi.

La séance solennelle (jeudi 22 novembre à 15 heures 30) viendra clore cette 101^{ème} édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France.

Le Président de la République a été invité à venir clôturer les débats, conformément au vœu qu'il avait formulé lors du 100^{ème} Congrès de venir rendre compte chaque année de son action devant les maires et les présidents d'intercommunalité.

Étude maires démissionnaires

La délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée Nationale et l'AMF nationale ont lancé un travail commun pour analyser les démissions de maires (cf. communiqué de presse ci-dessous).

La mission souhaiterait également pouvoir adresser un questionnaire spécifique aux maires démissionnaires.

Si vous avez un moyen de pouvoir les contacter, nous vous remercions de bien vouloir leur faire passer le questionnaire disponible à l'adresse suivante (réponse en ligne) :

<https://questionnaire.assemblee-nationale.fr/198913?newtest=Y&lang=fr>

4 – COMMUNIQUÉS DE PRESSE NATIONAUX

La délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée Nationale et l'AMF décident de lancer un travail commun sur les démissions de maires depuis les dernières élections municipales

La Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation (DCTD) de l'Assemblée nationale, présidée par Jean-René Cazeneuve, et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) présidée par François Baroin, ont décidé de travailler ensemble sur le thème des conditions d'exercice des mandats municipaux. Cette première collaboration témoigne d'une volonté commune d'être au plus près des préoccupations des élus locaux et du fonctionnement quotidien des collectivités.

L'objectif de ce travail inédit est de mesurer l'ampleur réelle du phénomène de démissions des maires depuis les dernières élections municipales en 2014, d'en analyser les causes et de tracer des perspectives d'amélioration des conditions d'exercice des mandats locaux. Il vise également à mieux comprendre les difficultés qui impactent aujourd'hui la fonction de maire.

Une étude statistique de nature quantitative et qualitative, ayant pour objectif de toucher aussi bien les maires démissionnaires que ceux exerçant leur mandat, servira de base à ce travail, qui comprendra également des auditions et des déplacements sur des territoires ciblés en raison de leur représentativité.

Ce travail commun sera piloté par quatre co-rapporteurs issus à parité de chacune des deux structures et respectant le pluralisme des élus : Catherine KAMOWSKI (députée de l'Isère) et Valérie LACROUTE (députée de Seine-et-Marne) pour la DCTD, François ZOCCHETTO (maire de Laval) et Cécile GALLIEN (maire de Vorey-sur-Arzon) pour l'AMF.

Une présentation par les co-rapporteurs des conclusions du groupe de travail devrait être faite à l'occasion du 101e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, qui se déroulera du mardi 20 au jeudi 22 novembre 2018.

L'AMF et l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) s'opposent fermement aux « expérimentations visant à fusionner les structures de la mission locale au sein de Pôle Emploi avec une gouvernance adaptée » proposées par le Premier Ministre, suite à l'atelier CAP 2022

Ces propositions ont été reprises dans une note établie par la DGEFP et Pôle emploi ([https://www.unml.info/assets/files/actualites/RepresentationReseau2018/mthode-commune-dgefp-pe\(1\).pdf](https://www.unml.info/assets/files/actualites/RepresentationReseau2018/mthode-commune-dgefp-pe(1).pdf)). Cette note, qui définit les « éléments de méthode » à destination des DIRECCTE et des DR de Pôle emploi sur les « expérimentations Missions locales », a été écrite sans concertation avec les élus. L'AMF et l'UNML refusent cette mise sous tutelle des Missions locales par Pôle emploi qui ne simplifieront pas les démarches des jeunes usagers du service public de l'emploi, mais les excluront de l'accès au droit à l'accompagnement.

Les élus ne veulent pas abandonner leurs responsabilités et confier les dialogues de gestion et l'animation des équipes des missions locales à Pôle emploi, tout en maintenant leurs contributions financières. A ce titre, l'AMF et l'UNML demandent que les crédits de fonctionnement des Missions Locales soient maintenus par l'Etat à hauteur de 206 millions d'euros, pour ne pas opérer un transfert de charges de l'Etat vers les collectivités locales, que ces dernières ne pourront assurer.

L'AMF rappelle son attachement aux missions locales, présidées par les représentants des collectivités locales, qui exercent un service public de proximité auprès des jeunes et des entreprises.

Grace à la présence des élus, elles pilotent l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique territoriale favorisant l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie, en partant de leurs projets, en lien direct avec le contexte des bassins d'emploi. Elles sont à la fois les acteurs territoriaux des politiques de jeunesse et les opérateurs du déploiement des dispositifs publics d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les éventuelles expérimentations annoncées de fusion de missions locales avec Pôle emploi, dont la configuration même est irréaliste, remettront en cause la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé des jeunes et l'ancrage territorial des Missions Locales, reposant sur l'engagement politique et financier fort des élus, gages de la performance de leurs actions.

L'AMF et l'UNML recommandent aux maires comme aux présidentes et aux présidents des missions locales ou des ARML de faire preuve de la plus grande prudence et de ne pas s'engager dans une expérimentation avec Pôle emploi, qui remettrait inévitablement en cause la responsabilité des élus et la qualité de l'action territoriale des Missions Locales pour l'insertion de tous les jeunes.

L'AMF et l'UNML demandent au gouvernement de clarifier ses intentions quant au devenir des missions locales et au rôle qu'entend donner l'Etat aux collectivités locales dans la politique de l'emploi.

5 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

20 au 23 novembre 2018 : Congrès des Maires et Présidents de Communauté de France, Porte de Versailles à Paris

20 novembre 2018 : Visite (18 h 00) et dîner (19 h 30) au Sénat.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

N'oubliez pas de vous inscrire en retournant le bulletin d'inscription reçu en Mairie ou interco – *date limite fixée au 12 novembre 2018.*